

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le SEIZE DECEMBRE, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 10 Décembre 2009 et par affichage du 10 Décembre 2009, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Délégués présents :

- *Représentant la commune d'Andilly* : Daniel FARGEOT, Serge BIGUENET, Jean BRUXER, Annie GUIDEZ, Marc JAEGER, François LAZZARINI, Jean-Paul MAUROY,
- *Représentant la commune de Deuil-la-Barre* : Jean-Claude NOYER, Denis CHARTIER, Daniel MARY,
- *Représentant la commune de Groslay* : Joël BOUTIER, Yann ALEXANDRE, Jean-Luc BRILLOUET, Jacques SEGUIN, Jean SZEWCZYK, Christian VAUTHIER,
- *Représentant la commune de Margency* : Jean-Pierre CAMUS, Christian DENIS, Bertrand ESPIARD, Mithra FARZAD, Jean-Michel MORNACCO, Christian RENAULT,
- *Représentant la commune de Montmagny* : Michel ROY, Jocelyn BRUISSON, Patrick FLOQUET, Philippe FLOTTERER, Lilian REGNIER, François ROSE,
- *Représentant la commune de Montmorency* : Bruno BOUTRON, Patrice FOGLIA, Adélaïde PIAZZI, Thierry PICART (à partir de la question n° 7),
- *Représentant la commune de Saint-Gratien* : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Julien BACHARD, Anne BERNARDIN, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN,
- *Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency* : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christian DACHEZ, Christiane LARDAUD, Sylvain MARCUZZO, Michel VERNA, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Alain JOUBERT, Catherine MORIAU, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN, Corinne ANDREOLETTI, Roger GEHIN, Myriam PADOVAN, François DETTON, Cécile LUTZ-CALLIPEL, Gisèle MOR, Guy DESCOUTS, Didier LOGEROT,

Procurations :

Alain JOUBERT	à Jean-Claude NOYER	François DETTON	à Adélaïde PIAZZI
Dominique PETITPAS	à Daniel MARY	Cécile LUTZ-CALLIPEL	à Bruno BOUTRON
Corinne ANDREOLETTI	à Joël BOUTIER	Gisèle MOR	à Patrice FOGLIA
Roger GEHIN	à Jean-Pierre CAMUS	Didier LOGEROT	à Anne BERNARDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jocelyn BRUISSON

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00

ADMINISTRATION GENERALE

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil de Communauté sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des délégués par ordre alphabétique, et pour cette séance du 16 Décembre 2009, DESIGNER Monsieur Jocelyn BRUISSON.

2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

n° 57-2009 du 4 Novembre 2009	Attribution à DEXIA location longue durée du marché de location longue durée de véhicules neufs pour les services de la CAVAM ;
n° 58-2009 du 12 Novembre 2009	Signature d'un contrat d'entretien de la chaudière et des installations Gaz de l'immeuble de bureaux sis 23 avenue Kellermann (espace emploi) à Soisy-sous-Montmorency ;
n° 60-2009 du 30 Novembre 2009	Résiliation du marché – Réf DJ 08 MAPA 31 – attribué à la Société DPL SAS relatif à la conduite d'opération pour la requalification du parc technologique de Montmagny ;
n° 61-2009 du 22 Octobre 2009	Dépôt de la demande de modification du permis d'aménager relatif au projet de construction de l'Équipement Nautique Intercommunal ;
n° 62-2009 du 24 Novembre 2009	Autorisation de dégrèvements de la part communautaire de la redevance assainissement suite à des fuites d'eau potable en domaine privé confirmées et quantifiées par le régisseur du SEDIF ;
n° 63-2009 du 25 Novembre 2009	Concert des écoles de musique du 6 décembre 2008 : Prestation de services avec l'association ALLO-JAZZ pour l'établissement des déclarations sociales des intermittents ;
n° 64-2009 du 25 Novembre 2009	Contrat de maintenance du logiciel SAGE FINANCEMENT avec la Société SAGE ;
n° 65-2009 du 4 Décembre 2009	Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études INGETEC dans le cadre de l'opération de travaux de dévoiement partiel de la rue des Sablons à Montmagny ;
n° 66-2009 du 3 Décembre 2009	Signature du contrat de fournitures de carburant avec la Société BP France dans le cadre du marché de location longue durée de véhicules neufs pour les services de la CAVAM attribué à DEXIA Location longue durée et signature du mandat de gestion du carburant donné à ARVAL LEASE Service.

Il est demandé d'en prendre acte.

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président indique qu'il convient pour tenir à jour le tableau des effectifs de procéder à certains ajustements pour permettre la nomination des agents de la CAVAM suite aux évolutions statutaires de carrière, à la réussite aux concours ou aux recrutements.

Il est demandé au Conseil de Communauté de MODIFIER ainsi qu'il suit au tableau des effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2010 :

Considérant l'avis des commissions communautaires compétentes et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de MODIFIER ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

DE TRANSFORMER :

Filière administrative :

- 2 postes : Rédacteur en Rédacteur Principal

Filière Technique :

- 2 postes : Ingénieur en Ingénieur Principal

Filière Police :

- 1 poste : Garde Champêtre Chef en 1 poste de Garde Champêtre Chef Principal

DE CREER :

Filière Police :

- 3 postes : Chef de Service de Police de classe supérieure
- 4 postes : Brigadier Chef Principal

Filière Culturelle

- 1 poste : Assistant qualifié de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4 – CONCOURS DE LA JEUNE ENTREPRISE EN VAL D'OISE : VERSEMENT DU PRIX AU LAUREAT

Monsieur FARGEOT rappelle que depuis sa création, la CAVAM soutient la création et la reprise d'entreprises. Elle propose un dispositif d'accompagnement à la conduite de projet et d'aide au financement, notamment par son adhésion à l'ARSI. La communauté mène des actions partenariales pour promouvoir la création d'activité, notamment par sa participation annuelle à la Semaine de la Création et Reprise d'Entreprises en Val d'Oise, organisée par le Conseil général.

Cet évènement, qui a eu lieu du 28 septembre au 02 octobre, fédère les initiatives pour faire connaître l'offre d'accompagnement et de services aux porteurs de projet, ainsi que des possibilités d'implantations d'entreprises sur les territoires du Val d'Oise.

A ce titre, la CAVAM a organisé et proposé à une quarantaine de porteurs de projet cinq ateliers pratiques thématiques au Centre d'Information et d'Initiative de Deuil-la-Barre.

Au cours de cette Semaine de la Création et Reprise d'Entreprises, un concours départemental a été également organisé par le Conseil général afin de récompenser et mettre à l'honneur de jeunes entreprises valdoisiennes.

Le concours ne concerne que les jeunes entreprises de moins de trois ans, ayant développé un projet remarquable par sa nature, par l'implication des dirigeants, ou par son développement.

De nombreuses collectivités et partenaires institutionnels participent au concours en décernant à un lauréat un prix en nature et/ou en numéraire. La CAVAM a proposé de décerner un prix de 1 500 €.

Vu la décision en date du 15/09/2009 du jury départemental du concours de la jeune entreprise du Val d'Oise désignant pour la CAVAM l'entreprise *Selective Club* au titre du caractère innovant de son projet,

Considérant qu'à l'initiative du Conseil Général et avec l'appui du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) et de nombreux partenaires territoriaux et économiques, s'est déroulée la remise des prix du concours de la jeune entreprise en Val d'Oise,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de verser un prix au lauréat choisi,

Monsieur le rapporteur entendu dans son exposé,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article unique : AUTORISE le versement du prix du concours de la jeune entreprise (1500 €) au lauréat, soit Selective Club sise 1, chemin des Hauts Briffaults à Montmorency (95 160) représentée par Laetitia BEGAIN et Jean-Christophe IRRILO.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

5 – TRANSFERT DE LA VOIRIE GALLIENI A DEUIL-LA-BARRE

Monsieur NOYER rappelle que par délibération n°10 en date du 28 juin 2006, le Conseil de Communauté a retenu les critères objectifs définissant l'intérêt communautaire permettant de déterminer les voies qui relèveront de la compétence de la CAVAM.

La rue Gallieni (entre la Place Jean Moulin et la rue Jean Bouin) à Deuil-la-Barre se définit comme une voie communale principale avec transport en commun et desservant une zone d'activité économique.

Considérant que la voie GALLIENI (entre la place Jean Moulin et la rue Jean Bouin) répond au critère de voie communale principale avec transport en commun et desservant une zone d'activités économique,

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes,
Sur proposition de Monsieur le vice-président,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité,

- RECONNAIT d'intérêt communautaire la rue GALLIENI (entre la place Jean MOULIN et la rue Jean BOUIN) cadastrée section AK/AI/AH d'une longueur de 400 ml
- La voie sera répertoriée au tableau de classement des voies communautaires tel qu'arrêté par délibération du conseil de communauté du 14/05/2003 et complété par délibérations successives.
- Les éléments de voirie transférés comprennent la chaussée proprement dite ainsi que des éléments des abords de la chaussée limités aux éléments tels que délibérés par le conseil de communauté dans sa séance du 14 mai 2003 et précisés par délibération du 28 juin 2006.
- Monsieur le Président est autorisé à accomplir les démarches nécessaires aux transferts effectifs des voies et à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition, dont le contenu est approuvé par la délibération.

TRANSPORT

6 – MISE EN ACCESSIBILITE DE 14 POINTS D'ARRET DES LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN VALMY : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE ET DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

La compétence « organisation des transports urbains » est assurée par la Communauté d'agglomération.

L'objectif est à la fois de faciliter la circulation et l'accostage des bus par une bonne implantation des points d'arrêts des transports en commun, et de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les lignes concernées sont :

Ligne n° 11 (TVO VALMY) SOISY - SCHWEITZER (via Mairie d'Andilly) <> EPINAY Gare RER

- ✓ arrêt « Saint Paul », Rue de Montmorency RD 109bis (arrêt commun aux lignes n°12, Bleue)1 arrêt
- ✓ arrêts « La Station », Rue de Montmorency RD 109bis (arrêts communs aux lignes n°12, Bleue)2 arrêts
- ✓ arrêt « Général Leclerc », Avenue du Général Leclerc RD928 (arrêt commun aux lignes Bleue, Soisy Bus)1 arrêt
- ✓ arrêt « Général Leclerc », Avenue Gavignot (arrêt commun aux lignes Bleue, Soisy Bus)1 arrêt

Ligne n° 12 (TVO VALMY) ERMONT EAUBONNE Gare SNCF RER <> MONTMORENCY La Chênée

- ✓arrêt « Fontaine René », Avenue de la Fontaine René RD 1441 arrêt
- ✓arrêt « Fontaine René », Rue de Jaigny1 arrêt

Ligne n° 13 (TVO VALMY) ENGHIEU Gare SNCF <> ECOUEN MAILLOL

- ✓arrêt « Laboureur », Avenue Charles de Gaulle RD 144 (arrêt commun aux lignes n°15M /Verte)1 arrêt
- ✓arrêt « Laboureur », Avenue Charles de Gaulle RD 1441 arrêt
- ✓arrêts « Rey de Foresta », Avenue Rey de Foresta RD 1442 arrêts

Ligne n° 15M / VERTE (TVO VALMY) ENGHIEU Gare SNCF <> MONTMORENCY La Chênée

- ✓arrêt « Ermitage », Avenue Georges Clemenceau RD 1251 arrêt
- ✓arrêt « Ermitage », Avenue Georges Clemenceau RD 125 (Déplacé Route de Saint Brice RD 125)1 arrêt

Ligne n° BLEUE (TVO VALMY) SOISY Place Sestre – ENGHIEU Gare SNCF

- ✓arrêt « Général Leclerc », Avenue du Général Leclerc RD9281 arrêt

Soit au total14 arrêts
(dont 7 en arrêts commun)

Considérant que l'objectif est de faciliter la circulation et l'accostage des bus par une bonne implantation des points d'arrêts et de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

Considérant que le projet intègre la rénovation de 14 arrêts et que la nature de travaux envisagés permet de solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile de France et du Conseil Régional d'Ile de France une subvention,

Considérant l'avis des commissions communautaires compétentes et sur rapport de Monsieur NOYER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de mise en conformité de l'accessibilité des points d'arrêts des transports en commun aux personnes à mobilité réduite,
- ASSURE la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mise en conformité,
- SOLLICITE auprès du Syndicat des transports d'Ile-de-France et du Conseil Régional d'Ile-de-France des subventions aux taux maximaux,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer les documents à intervenir avec le S.T.I.F. et le Conseil Régional au titre des aides sollicitées.

ASSAINISSEMENT

7 – SIGNATURE AVEC LA SEMAVO D'UNE CONVENTION CADRE ET DE SON AVENANT N° 1 RELATIFS A LA PARTICIPATION DE LA CAVAM AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA SEMAVO DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA GALATHEE A DEUIL-LA-BARRE

La ville de Deuil la Barre a confié à la S.E.M.A.V.O., par convention de concession d'aménagement notifiée le 25 juillet 2007, la mise en oeuvre de la ZAC de rénovation urbaine de la Galathée.

Cette opération de rénovation urbaine fait l'objet d'une convention signée le 20 mars 2007 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la ville de Deuil la Barre, l'Association Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, France Habitation, l'OGIF, le Préfet et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.

Par avenant n° 1 du 23 octobre 2008, la S.E.M.A.V.O. s'est substituée à la ville de Deuil la Barre pour les opérations d'aménagement et de création des espaces publics :

- Secteur Nord Galathée
- Secteur O/N
- Place urbaine Nord : secteurs K, L, M
- Place urbaine sud : secteurs F, G.

Les réseaux d'assainissement du domaine public de la ville de Deuil la Barre ayant été mis à la disposition de la CAVAM lors du transfert de la compétence « Assainissement », les canalisations et ouvrages d'assainissement construits sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMAVO seront remis à la CAVAM après leur réception et la co-signature d'un procès-verbal de remise des ouvrages.

La convention cadre a pour objet de fixer les modalités de la participation que la CAVAM va verser à la SEMAVO pour la construction de l'ensemble des canalisations et ouvrages d'assainissement de la ZAC de la Galathée qui se retrouveront sous domaine public.

Chaque tranche de travaux fera l'objet d'un avenant opérationnel qui précisera les points suivants :

- Description sommaire des travaux avec plan de principe de ceux-ci,
- Calendrier envisagé,
- Montant prévisionnel des dépenses d'assainissement

La SEMAVO va engager début 2010, la phase opérationnelle de la 1ère tranche correspondant au secteur nord de la ZAC.

En application de l'article 3.2 de la convention cadre, la participation de la CAVAM pour les travaux d'assainissement de chaque tranche de la ZAC de la Galathée est la suivante :

- 50 % du montant prévisionnel des dépenses à la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux (soit 41 006 € HT pour la tranche n°1),
- 35 % de ce même montant à la réception des travaux d'assainissement (soit 28 704 € HT pour la tranche n°1),
- Le solde au coût constaté après l'obtention du décompte définitif des travaux.

VU le projet de convention cadre de participation de la CAVAM au profit de la SEMAVO et le projet d'avenant n°1,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure avec la SEMAVO une convention cadre organisant les modalités de participation financière de la CAVAM pour la réalisation par la SEMAVO des ouvrages d'assainissement qui seront remis à la CAVAM dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Galathée à Deuil la Barre.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Article 1 : ADOPTE les termes de la convention cadre et de son avenant n°1 à conclure avec la SEMAVO relatif à la participation financière de la CAVAM aux travaux d'assainissement réalisés par la SEMAVO dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Galathée à Deuil la Barre, soit une participation estimative de 82 012 € HT (98 086 € TTC) pour la première tranche, objet de l'avenant n°1.
- Article 2 : AUTORISE la signature par le Monsieur le Président de la CAVAM de la convention cadre et de son avenant n°1.

8 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur BOUTIER indique que la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement permet l'ajustement des crédits ouverts en vue de la fin de l'exercice. Elle a principalement pour objet de modifier la structure de l'autofinancement de la section d'investissement suite à l'intégration dans le patrimoine des immobilisations 2008. Elle permet également d'ajuster les opérations de transfert de droit à déduction de la TVA entre la CAVAM et ses fermiers.

Après prise en compte de ces modifications, le montant des dépenses de fonctionnement comme celui des recettes est inchangé à 3 954 499,84 €. Le montant des dépenses d'investissement comme celui des recettes est porté à 7 618 414 €.

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements exposés en vue de la fin de l'exercice;

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes et sur rapport de Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROCEDE aux modifications suivantes :

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €
Chapitre 042					150 000,00 €	
042	6811	01	FIN	Dotation aux amortissement	150 000,00 €	
Chapitre 023					-150 000,00 €	
023	023	01	FIN	Virement à la section d'investissement	-150 000,00 €	

TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT					150 000.00 €	
Chapitre 16					5 000.00 €	
16	1641			Emprunts en euros	3 000.00 €	
16	1643			Emprunts en devises	5 000.00 €	
16	1681			Autres emprunts	-3 000.00 €	
Chapitre 23					-5 000.00 €	
23	2315			Constructions en cours	-5 000.00 €	
Chapitre 27					150 000.00 €	
27	2762			Créances/transfert de droits à déduction à TVA	150 000.00 €	
TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT						150 000.00 €
Chapitre 021						-150 000.00 €
021	021			Virement de la section de fonctionnement		-150 000.00 €
Chapitre 040						150 000.00 €
040	2817532			Amortissement des immobilisations		150 000.00 €
Chapitre 23						150 000.00 €
23	2315			Transfert de droits à déduction à TVA		150 000.00 €

FINANCES COMMUNAUTAIRES

9 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2009 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur BOUTIER précise qu'il est soumis au Conseil de Communauté les modifications budgétaires suivantes ayant principalement pour objet l'ajustement du budget en vue de la fin de l'exercice 2009.

Les dépenses comme les recettes sont portées à 31 509 322, 84 € en fonctionnement et 20 029 459,58 € en investissement.

Vu la délibération n° 24 en date du 24/06/2009 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements exposés en vue de la fin de l'exercice;

Vu l'avis des commissions communautaires compétentes

Sur rapport de Monsieur BOUTIER

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROCEDE aux modifications suivantes :

TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					75 000,00 €	
Chapitre 11					-184 000,00 €	
011	6188	110	POL	Autres frais divers	-60 000,00 €	
011	6226	020	ADG	Honoraires divers	-30 000,00 €	
011	6237	020	ADG	Publications	-40 000,00 €	
011	6237	90	ECO	Publications	-25 000,00 €	
011	6247	815	TRP	Transports publics	-20 000,00 €	
011	6281	90	ECO	Cotisations	-3 500,00 €	
011	6283	114	CSU	Nettoyage des locaux	-4 000,00 €	
011	6283	90	PEC	Nettoyage des locaux	-1 500,00 €	

Chapitre 12					130 800,00 €
012	6218	020	DDS	Personnel mis à disposition	35 000,00 €
012	6331	020	ADG	Versement transport	1 000,00 €
012	6336	020	DDS	Autres impôts et taxes	300,00 €
012	64111	020	ADG	Rémunération principale	25 000,00 €
012	64111	020	POL	Rémunération principale	12 000,00 €
012	64118	020	ADG	Autres indemnités	-60 000,00 €
012	64118	70	URBA	Autres indemnités	17 000,00 €
012	64118	20	DDS	Autres indemnités	35 000,00 €
012	64118	110	POL	Autres indemnités	-40 000,00 €
012	64118	114	CSU	Autres indemnités	40 000,00 €
012	64118	820	DST	Autres indemnités	10 000,00 €
012	64118	90	PEC	Autres indemnités	30 000,00 €
012	64118	90	ECO	Autres indemnités	-25 000,00 €
012	64131	020	DDS	Rémunération non titulaires	50 000,00 €
012	64131	110	POL	Rémunération non titulaires	20 000,00 €
012	64131	114	CSU	Rémunération non titulaires	-100 000,00 €
012	64131	820	DST	Rémunération non titulaires	20 000,00 €
012	64131	90	PEC0	Rémunération non titulaires	25 000,00 €
012	6453	020	ADG	Cotisations aux caisses de retraites	-25 000,00 €
012	6453	110	POL	Cotisations aux caisses de retraites	-15 000,00 €
012	6453	114	CSU	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00 €
012	6453	90	PEC	Cotisations aux caisses de retraites	35 000,00 €
012	6455	01	ADG	Cotisation pour assurance du personnel	25 000,00 €
012	64731	110	POL	Allocations chômage	-5 000,00 €
012	64731	114	CSU	Allocations chômage	-5 000,00 €
012	6475	01	ADG	Medecine du travail	5 000,00 €
012	6488	020	ADG	Autres charges	-4 900,00 €
012	6488	110	POL	Autres charges	1 000,00 €
012	6488	90	PEC	Autres charges	700,00 €
012	6488	90	ECO	Autres charges	-1 300,00 €
Chapitre 65					7 100,00 €
65	6574	90	ECO	Subventions versées	7 000,00 €
65	65733	90	ECO	Subvention CEEVO	100,00 €
Chapitre 67					38 000,00 €
67	673	01	FIN	Titres annulés sur exercice antérieur	38 000,00 €
Chapitre 042					38 000,00 €
042	6811	01	FIN	Dotation aux amortissement	38 000,00 €
Chapitre 023					45 100,00 €
023	023	01	FIN	Virement à la section d'investissement	45 100,00 €

TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT					75 000,00 €
Chapitre 70					
70	6419	822	PRK	Droits de stationnement	10 000,00 €
Chapitre 013					
013	6419	01	FIN	Remboursement sur rémunérations	35 000,00 €
Chapitre 75					
75	758	01	FIN	Remboursement sinistres	30 000,00 €

TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT					134 100,00 €
Chapitre 041					51 000,00 €
041	2315	01	FIN	Avances et acomptes versés sur commande	51 000,00 €
Chapitre 16					100 000,00 €
16	1641	01	FIN	Emprunts en euros	100 000,00 €
Chapitre 23					310 000,00 €
23	2317	90	VOI	ZAE des Monts de Sarcelles	310 000,00 €
23	2317	822	VOI	09V01 Etudes générales	-200 000,00 €
23	2317	822	VOI	08V07 Rue d'eaubonne (St Gratien)	200 000,00 €
Chapitre 20					-120 000,00 €
20	2031	110	POL	Frais d'études	10 000,00 €
20	2031	90	ECO	Frais d'études	-90 000,00 €
20	205	020	ADG	Licences	-40 000,00 €
Chapitre 21					-206 900,00 €
21	2135	020	DST	Installations générales et aménagements	-20 000,00 €
21	2135	822	PRK	Installations générales et aménagements	-70 000,00 €
21	2183	114	CSU	Matériel informatique	55 000,00 €
21	2183	020	ADG	Matériel informatique	-10 000,00 €
21	2182	110	POL	Matériels de transport	20 000,00 €
21	2188	110	POL	Autres immobilisations	-281 900,00 €
21	2111	90	URBA	Terrains nus	500 000,00 €
21	2115	90	URBA	Terrains bâtis	-400 000,00 €

TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT					134 100,00 €
Chapitre 040 - mouvements pour ordre					38 000,00 €
040	28188	01	FIN	Amortissement des immobilisations	38 000,00 €
Chapitre 041					51 000,00 €
041	238	01	FIN	Avances et acomptes versés sur commande	51 000,00 €
Chapitre 021					45 100,00 €
021	021	01	FIN	Virement de la section de fonctionnement	45 100,00 €

10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur BOUTIER rappelle que le conseil de communauté a pris acte des orientations budgétaires lors de sa séance du 25 novembre 2009. Au vu des grands axes dégagés, et du document présenté, il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'adopter le Budget Primitif 2010 (budget principal) de la CAVAM.

L'équilibre du budget primitif s'articule comme suit :

	BP2010
Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	3 339 560,00 €
012 - Charges de personnel	6 144 590,00 €
014 - Atténuation de produit	8 200 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 752 800,00 €
66 - Charges financières	391 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €
022 - Dépenses impévues	- €
023 - Virement à la sect. d'investissement	1 520 400,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	370 000,00 €
TOTAL	32 733 350,00 €
Recettes de fonctionnement	
013 - Atténuation de charges	30 000,00 €
70 - Produits des services	370 000,00 €
73 - Impôts et taxes	21 450 000,00 €
74 - Dotations et participations	10 838 350,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €
TOTAL	32 733 350,00 €

	Crédits ouverts
Dépenses d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	400 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 171 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	22 950 000,00 €
16 - Remboursement des emprunts	565 000,00 €
040 - Opérations d'ordres entre sections	- €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €
TOTAL	27 306 000,00 €
Recettes d'investissement	
13 - Subventions d'investissement	5 103 555,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 192 045,00 €
10 - Dotations fonds divers et reserves	3 470 000,00 €
024 - Produits des cessions	500 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 520 400,00 €
040 - Opérations d'ordres entre sections	370 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €
TOTAL	27 306 000,00 €

Considérant la note de présentation et sur rapport de Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote le budget primitif de l'exercice 2010 par chapitre.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 00

Le Secrétaire de Séance,

Jocelyn BRUISSON

Le Président,

Luc STREHAIANO